

COMMUNIQUE thématique

Le CIDFF vous informe

Le libre consentement au mariage... Le saviez-vous ?

Pour se marier en France, les futurs époux doivent être majeurs (sauf dispense d'âge par le Procureur pour des motifs graves, mais ceci reste rare). Le mariage peut avoir lieu entre deux personnes de même sexe ou de sexe différent. Les futurs époux ne doivent pas être déjà mariés par ailleurs au regard de la loi française ou d'une loi étrangère. Une personne en instance de divorce ou séparée de corps est considérée comme déjà mariée. Chaque époux doit consentir au mariage de " façon libre et éclairée " : le consentement doit être réel (les futurs époux doivent vouloir s'unir et se soumettre à l'ensemble des obligations du mariage) ; libre (le consentement ne doit pas être donné sous la contrainte) ; éclairé (pas d'erreurs sur les qualités essentielles du futur conjoint au sens judiciaire) ; conscient (si le futur époux est placé sous protection juridique, il doit obtenir l'accord de son curateur ou du juge des tutelles selon les cas). Chacun des époux a le droit de changer d'avis jusqu'au dernier moment.

Pour connaître vos droits, le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire tient des permanences d'information juridique gratuites ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges. Vous y bénéficierez d'informations sur le droit du travail et le droit de la famille et en particulier, les contrats de travail, les discriminations au travail, les congés maternité et paternité, le congé parental, les séparations, l'autorité parentale, les discriminations. Le CIDFF accompagne également les femmes dans leur recherche d'emploi, leur reprise d'activité après un congé parental ou leur projet de création d'activités.

A Saint-Chamond, prochaines permanences juridiques au Centre Social Lavieu, 1 Place Baudelaire, les **mardis 11 et 26 avril 2016, de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

Contact : 04 77 01 33 55 (lundi au vendredi, 9h-12h et 13h30-17h, sauf mardis après-midi).

COMMUNIQUE général

Droit du travail, droit de la famille, discriminations : permanences d'information pour tous

Le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles de la Loire assure des permanences d'information gratuites et ouvertes à tous, hommes et femmes de tous âges, concernant le droit du travail, le droit de la famille et l'égalité femmes-hommes. En particulier, il peut renseigner sur les contrats de travail, les discriminations au travail, les congés maternité et paternité, le congé parental, les formes d'union et de séparation, l'autorité parentale, les violences. Il accompagne également les femmes dans leur recherche d'emploi, leur reprise d'activité après un congé parental ou leur projet de création d'activités.

Pour prendre rendez-vous dans l'un des 10 sites de permanences, contactez le 04 77 01 33 55, du lundi au vendredi (9h-12h30 et 13h30-17h, sauf mardi après-midi). Siège de l'association à Saint-Etienne, 18 Av. Augustin-Dupré, Maison de l'Emploi, cidff42@orange.fr (association agréée par l'Etat)

A Saint-Chamond, prochaines permanences juridiques au Centre Social Lavieu, 1 Place Baudelaire, les **mardis 11 et 26 avril 2016, de 9h à 12h, sur rendez-vous.**

Contact : 04 77 01 33 55 (lundi au vendredi, 9h-12h et 13h30-17h, sauf mardis après-midi).
